



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

DEL-2021-231

L'An deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/12/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.
MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, FORSTER, GUILLON, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT, MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT : du SYANE

Membres en exercice : 25 Présents : 17 Représentés par mandat : 0

Objet: COMMUNE DE DOUSSARD - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE DU RESEAU HTA - CONVENTION D'ORGANISATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC ENEDIS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 15 MARS 2018

Exposé du Président,

Le Conseil Départemental et le SYANE réalisent les travaux d'aménagement de la piste cyclable et l'enfouissement des réseaux secs sur la RD 909 entre Verthier et Glières, sur la commune de DOUSSARD, dans le cadre d'un groupement de commandes.

Pour sa part, le SYANE assure la maîtrise d'ouvrage portant sur les travaux d'enfouissement des réseaux aériens.

Par ailleurs, le concessionnaire ENEDIS procède au renforcement et à l'enfouissement du réseau dit « moyenne tension HTA » sur le même périmètre, sous sa maîtrise d'ouvrage.

Afin de faciliter la conduite et la réalisation de cette opération, il est proposé que le SYANE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement basse et moyenne tension. Pour ce faire, il y a lieu de déroger au tableau de répartition de maîtrise d'ouvrage applicable dans le cadre de contrat de concession en vigueur, par une convention particulière.

Cette convention prévoit les modalités de désignation du SYANE comme maître d'ouvrage pour le génie civil de la ligne HTA, ainsi que la répartition du financement des ouvrages.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20211209-DEL-2021-231-DE Date de télétransmission : 17/12/2021 Date de réception préfecture : 17/12/2021

Ainsi, les travaux d'infrastructure de génie civil de réseau moyenne tension de distribution publique d'électricité, dont le montant est estimé à 75.766,27 € TTC, seront réalisés par le SYANE et pris en charge financièrement en totalité par ENEDIS.

Les membres du Bureau sont invités :

- 1. à approuver la convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage proposée,
- 2. à autoriser le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

